grand hôtel du lac
VEVEY

*Cher animal de compagnie*

# *Bienvenue au Grand Hôtel du Lac !*

Nous sommes ravis que tu aies décidé de passer du bon temps avec nous en compagnie de tes maîtres. Pour ton confort, n'oublie pas de leur rappeler de ne pas te laisser dans la chambre sans surveillance. Nous savons que tu peux te sentir seul et que cela pourrait déranger les autres hôtes en quête de repos. Il nous semble utile de te rappeler qu'ici, il ne faut rien mordiller dans ta chambre (sauf tes friandises et tes jouets). Tu pourrais avoir mal au ventre et nous ne voudrions pas que tes maîtres aient à prendre en charge les objets détériorés.

Si tu ne veux pas être dérangé, assure-toi que la carte **"Ne pas déranger"** soit accrochée à la porte. Enfin, nous te rappelons qu'il ne faut pas mordre ou pincer notre personnel. Même s'il a l'air délicieux, il n'apprécie pas vraiment ça😉).

Profite bien de ton séjour avec nous !

## *Règlement destiné aux animaux de compagnie :*

- Tu dois toujours circuler tenu en laisse dans les parties communes de l'hôtel
- Tu es le bienvenu dans nos espaces de restauration (La Véranda, La Marina et au Buddha-Bar Beach), à condition de rester en laisse courte, sous la surveillance de tes maîtres et au sol (pas sur le mobilier, même dans un panier ou un sac de transport).
- Afin de préserver l'expérience de chacun, merci de ne pas te nourrir durant le service.
- Merci de laisser les allées dégagées et de veiller à ne pas gêner la circulation de nos équipes et des autres hôtes.
- Tes maîtres sont responsables de ramasser toute salissure éventuelle.
- Si ton comportement perturbe le bon déroulement du service, la tranquillité des autres hôtes ou présente un risque pour la sécurité ou l'hygiène, l'hôtel se réserve le droit de demander à tes maîtres de quitter le restaurant.
- L'accès aux espaces de Bien-Être (SPA et piscine) ne t'es pas autorisé
- Des frais de **CHF 50 par nuit** (maximum **CHF 100**) seront facturés pour le nettoyage après ton départ.
- Un supplément de CHF 400 sera ajouté sur la facture et payable au départ en cas de dégât nécessitant un nettoyage intensif de la chambre. Tous les dommages nécessitant des travaux de réparation ou de remplacement du mobilier et/ou des équipements, seront portés dans leur intégralité à la charge de tes maîtres et devront être payés au plus tard le jour du départ (une facture détaillée sera transmise par la suite à destination de ton assurance RC).

---

**Par votre signature, vous déclarez avoir lu et compris le règlement destiné aux animaux de compagnie**

Nom & Prénom _____ Date _____

Signature _____ Chambre # _____

Rue d'Italie 1
1800 Vevey
Switzerland

T +41 (0)21 925 06 06
info@ghdl.ch
www.ghdl.ch

RELAIS & CHATEAUX
SWISS DELUXE HOTELS
LES GRANDES TABLES DE SUISSE